



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 53
 Nb de membres votants : 60
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.09.25/089
CLASSIFICATION	7.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, 25 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marcel Contoux à SAINT LEGER SUR VOUZANCE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 septembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eveline BONAMY représentant Roseline GOURDON, Isabelle REFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Geneviève DESVIGNE à Françoise LACAUX, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN,

Absents : Christian BONNET, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Catherine JONET,

Secrétaire de séance : Louis MERET

N° 089 – FINANCES – Budget 2023 – Signalétique d'animation culturelle et touristique sur l'A79 – co-financement avec le Département de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°19-111 du 12 avril 2019 portant délégation de compétence sur la mise en œuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique concernant les voiries à caractéristique autoroutières et assimilées présentes sur le territoire du Département de l'Allier,

Vu l'arrêté préfectoral n°1977/2019 du 14 octobre 2019 portant sur la création de la commission locale relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique,

Vu la démarche de renouvellement des panneaux d'animation culturelle et touristique engagée par la société Autoroute de Liaison Atlantique Europe (ALIAE) dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de l'autoroute A79 dans le département de l'Allier,

Vu la demande présentée par la société ALIAE auprès du Département de l'Allier pour définir les modalités d'implantation de panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79,

Vu la concertation et l'information sur cette démarche qui sont assurés au sein de la Commission locale de signalisation d'animation culturelle et touristique,

Considérant le principe validé au sein de la Commission locale de signalisation d'animation culturelle et touristique d'un financement de chaque couple de panneaux à parité entre le Département de l'Allier et le territoire concerné,

Considérant que les crédits sont bien inscrits au Budget principal 2023,

Il est exposé :

DELIBERATION N°	2023.09.25/089
CLASSIFICATION	7.6

La société ALIAE a procédé au renouvellement des panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79. Pour le secteur concernant la Communauté de communes, deux panneaux ont été implantés sur la thématique « Le Parc animalier et de loisirs » ainsi qu'un panneau « Voies vertes entre Allier et Loire ».

Les membres de la Commission locale de signalisation ont validé le principe d'un financement de chaque couple de panneaux à parité entre le Département de l'Allier et le territoire concerné.

La dépense globale s'élevant à 54 000 € HT, il convient de verser au Département une contribution financière s'élevant à 27 000 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le principe d'un financement à parité entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes pour la réalisation et l'implantation des deux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79,**
- **d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 27 000 € au Département de l'Allier pour la réalisation et l'implantation des deux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations et signer tous documents correspondants.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

